Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260521-2026_05_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le cinq mai deux mil vingt-six, s'est réuni.

Étaient présents :

CADIN Laurent
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HAMELIN Jean-Paul
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEMPEREUR Stéphanie
LEFFONDRÉ Isabelle
MARTIN Fabrice
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RAULT Thérèse
RICHARD Michel
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre présents :** 16

Absentes excusées : HUET Solvec (Donne pouvoir à Nadège FRANÇAIS), Marielle DREZEN-LAURGEAU (Donne pouvoir à Jean-François FRÉVILLE) Christophe BA (Donne pouvoir à Michel RICHARD).

Secrétaire : Thérèse RAULT

2026-05-6 : ACHAT D'UN MÂT PORTE-DRAPEAU POUR LE MONUMENT AUX MORTS

7.10 DIVERS

Pierrick LE MERCIER adjoint, informe le conseil municipal de la nécessité d'équiper le monument aux morts d'un mât porte-drapeau permanent. Les devis des entreprises PROZON et DOUBLET sont présentés.

Actuellement, la mise en place du drapeau lors des cérémonies commémoratives nécessite l'utilisation d'une échelle. Cette opération présente un risque pour les agents communaux, notamment au regard des règles de sécurité au travail et de prévention des chutes en hauteur.

Afin de garantir la sécurité du personnel communal et d'assurer une mise en place plus simple et pérenne du drapeau lors des cérémonies patriotiques, il est proposé de procéder à l'acquisition et à l'installation d'un mât porte-drapeau adapté au monument aux morts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité (18 voix pour, 1 voix contre Marielle DREZEN-LAURGEAU) :

- de valider le devis de l'entreprise PROZON pour un montant total 962.96 € TTC.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260521-2026_05_6-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY
(Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 21 mai 2026
et de la publication le 21 mai 2026
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY
(Côtes-d'Armor)